

Par dépôt électronique

Le 25 avril 2022

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-3719
fréchette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Rapport annuel 2021 du Transporteur

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose en version électronique¹, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), les pièces suivantes de son rapport annuel 2021, en conformité avec l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* :

- HQT-1, Document 1 - Nouvelles exigences et renseignements produits
- HQT-3, Document 2 - Statistiques du réseau de transport
- HQT-3, Document 3 - Ententes de raccordement
- HQT-4, Document 1 - Autres renseignements
- HQT-5, Document 1 - Application du Code de conduite du Transporteur
- HQT-5, Document 2 - Bilan des plaintes

Le Transporteur sera en mesure de déposer les pièces HQT-2, Documents 1 et 2 ainsi que les pièces HQT-3, Documents 1 et 4, 10 jours ouvrables à la suite de la réception de la décision finale du volet 1 qui sera rendue après le dépôt des pièces suivant la décision partielle sur le fond D-2022-053 de la demande tarifaire 2021 et 2022 (R-4167-2021).

Aussi, il déposera les pièces HQT-6, Documents 1 et 1.1 visant l'état d'avancement de ses projets majeurs, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai 2022, soit le ou avant le 31 mai 2022².

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

² D-2017-021, paragraphe 120, page 36.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

p.j.